Indice de Perception de la Corruption 2010
Présentation de la méthodologie

Sources de données :

- L'Indice de Perception de la Corruption (IPC) est un indice composite qui rassemble des données issues de sources couvrant les deux dernières années. L'IPC 2010 inclut donc des enquêtes publiées entre janvier 2009 et septembre 2010.
- L'IPC 2010 est calculé à partir de données issues de 13 sources provenant de 10 institutions indépendantes. Toutes ces sources mesurent le degré général de corruption (fréquence et/ou importance des pots-de-vin) dans l'administration publique et la classe politique. Toutes les sources fournissent également un classement des pays, c'est-à-dire qu'elles comprennent une évaluation de plusieurs pays.
- L'évaluation du degré de corruption dans les pays/territoires est effectuée par deux groupes : des experts vis-à-vis de ce pays, à la fois résidents et non-résidents de ce dernier, et des chefs d'entreprises. Dans le cadre de l'IPC 2010, les sept sources suivantes ont fourni des données basées sur des analyses d'experts : la Banque Africaine de Développement, Banque Asiatique de Développement, Fondation Bertelsmann, Economist Intelligence Unit, Freedom House, Global Insight et la Banque Mondiale. Trois sources pour l'IPC 2010 reflètent les évaluations par les chefs d'entreprise résidents de leur propre pays : l'IMD, Political and Economic Risk Consultancy et le Forum Économique Mondial.
- Pour les sources de l'IPC qui sont des enquêtes, et dont plusieurs années de la même enquête sont disponibles, les données des deux dernières années sont prises en compte.
- Pour les sources qui indiquent des scores fournis par des experts (agences de risques/analystes des pays), seule la dernière publication de l'évaluation est prise en compte, étant donné que ces scores sont généralement revus par des pairs, et varient très peu d'année en année.

Étapes de calcul de l'IPC :

1. La première étape pour calculer l'IPC consiste à standardiser les données fournies par les différentes sources (c'est-à-dire, les traduire sur une échelle commune). On utilise pour ce faire la méthode des percentiles. Cette technique utilise les classements établis par chacune des sources individuelles. Cela est utile pour combiner des sources dont la répartition est différente. Même si cela entraine une perte d'information, cette technique permet en revanche que tous les scores rapportés restent dans les limites de l'IPC, c'est-à-dire compris entre 0 et 10.
2. La seconde étape consiste à effectuer une « béta-transformation » des scores standardisés. Cela augmente l'écart-type entre tous les pays de l'IPC et permet de différencier plus précisément les pays qui semblent obtenir des scores similaires.
3. Enfin, les scores IPC sont déterminés en établissant la moyenne de toutes les valeurs standardisées pour chaque pays.

Résultats :

- Le score et le classement IPC sont accompagnés d'un certain nombre de source, des valeurs maximales et minimales attribuées à chaque pays par les sources de données, de l'écart-type et de l'intervalle de confiance pour chaque pays.

- L'intervalle de confiance est déterminé par ce qu'on appelle la méthodologie bootstrap (non-paramétrique), qui permet de tirer des déductions sur la précision sous-jacente des résultats. Un intervalle de confiance de 90 pourcent est ensuite établi, avec cinq pourcent de probabilité que la valeur soit inférieure à l'intervalle de confiance, et cinq pourcent qu'elle lui soit supérieure.

Pour une explication plus détaillée de la méthode utilisée pour calculer l'IPC, veuillez consulter le site : www.transparency.org/cpi